



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B124

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention au CEREGE (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement sur l'Environnement) dans le cadre de l'observatoire Hommes/Milieus du Bassin Minier de Provence

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyriscard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean-Pierre SAEZ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution d'une subvention au CEREGE (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement sur l'Environnement) dans le cadre de l'observatoire Hommes/Milieus du Bassin Minier de Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité de la demande déposée en 2011, le Centre de Recherches et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE) sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention de 2.500 € pour le programme de recherche PACTES qui vise à caractériser la pollution de l'air sur le périmètre du bassin minier de Provence.

Exposé des motifs :

Le projet PACTES-BMP (Particules Atmosphériques dans le Bassin Minier de Provence : Caractérisation, Toxicité, Evaluation Sociétale) s'effectue dans le cadre de l'Observatoire Hommes-Milieus du Bassin Minier de Provence, dont la Communauté du Pays d'Aix est signataire de la Charte.

Ce projet, financé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) au titre de l'Appel à Projet de Recherche Santé-Environnement-Travail 2009 (avec la participation de trois industriels), s'intéresse à la caractérisation des particules atmosphériques émises par différentes sources (industrielles, routières,

domestiques, etc), à leur éventuelle toxicité et à la perception que les populations concernées ont de ce problème.

Le projet est prévu pour une durée de trois ans, avec cinq sites de mesure, dont quatre concernant des communes de la Communauté du Pays d'Aix (**Bouc Bel Air, Meyreuil, Fuveau et Trets**). Il regroupe trois laboratoires de recherche du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), et l'Université d'Aix-Marseille ainsi que l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air AIR PACA (anciennement ATMO PACA).

Les résultats qui seront acquis dans le cadre de ce projet amélioreront la connaissance de la pollution atmosphérique particulaire (sources, impacts sanitaires, ...) sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, et pourront alimenter en données d'entrée et de validation la plate-forme de modélisation et d'aide à la décision que la CPA développe en collaboration avec AIR PACA. Ces résultats pourront aussi être utilisés dans le cadre de l'expérimentation de Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) pour laquelle le projet de la Communauté du Pays d'Aix a été retenu.

En 2011, la Communauté du Pays d'Aix a apporté une aide de 2.500 € au projet. Deux campagnes de prélèvements ont été réalisées sur cinq sites en juillet 2010 et janvier 2011. Plus de 700 prélèvements ont été faits et sont actuellement en cours de traitement.

En ce qui concerne la partie perception sociétale, l'exploitation des entretiens et questionnaires obtenus sur Gardanne sera finalisée et de nouveaux entretiens seront menés à Trets, considérée comme ville témoin (hors influence industrielle).

Le projet doit se terminer en décembre 2012.

Le projet présente le plan de financement suivant :

	2010	2011	2012	TOTAL
ADEME	17.264 €	54.704 €	2.800 €	74.768 €
CPA		2.500 €	2.500 € (demandé)	5.000 €
CEREGE		6.289 €	5.000 €	11.289 €
TOTAL				91.057 €

Afin de mener ce projet à bien, le CEREGE demande une aide de la Communauté du Pays d'Aix d'un montant de 2.500 € pour l'année 2012.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle « d'approuver l'attribution des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € » ;

VU la délibération n°2011_B059 du Bureau Communautaire du 10 février 2011 relative à la demande de subvention du CEREGE dans le cadre du projet PACTES ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 13 mars 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 2.500 € au Centre Européen de Recherches et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget fonctionnement 1D / 832 / 6574.

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention au CEREGE (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement sur l'Environnement) dans le cadre de l'observatoire Hommes/Milieus du Bassin Minier de Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012